

Image not found or type unknown



Info et aide pour question indemnisation

Par **kouchkoku**, le **08/12/2008** à **11:02**

bonjour ,c'est pas tout les jours facilemais,voila ma question;apres un accident de travaille reconnue a 5 pour cent mon taux d'invalidité(hernie discale,suite a une chute) puis par la suite 4 expertises (cpam,commission de recur amiable, puis 2 expertise judiciaire demander par le tribunale des affaires de la sécuritée sociale, 2 passage devant les tribunaux),j'ai pue obtenir mes indemnit  es sur le d  but de mon accident de travaille,jusqua la consolidation de mon   tat.entre juillet 2001 a f  vrier 2008.(c'est long)la cpam dont je d  pendait a perdu 2 fois mon dossier,n'ayant pas pu reprendre le travail depuis 2001(du fais de mon   tat je peux pas bouger librement)puis-je demander des dommages et int  ret,de par ce fait??????merci de votre r  ponce